

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1907)  
**Heft:** 16

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'électricien de service pourra ainsi ouvrir et fermer à volonté toutes les conduites. L'eau sera amenée aux vannes des bâches radiales des turbines par des culottes en acier, et l'écoulement central se fera de même par des culottes aboutissant par un coude de succion de 3 m. de diamètre à un conduit en béton construit dans des galeries ou tranchées ménagées dans la banquette rocheuse et débouchant obliquement dans le lit du Rhône, pour faciliter l'écoulement. Ces conduites seront noyées en tout temps, pour exercer une action hydro-pneumatique sur les turbines, tout en pouvant être isolées éventuellement par un batardeau à l'aval.

Les turbines à axe horizontal sont préférables pour éviter les difficultés d'entretien des pivots, permettre l'emploi d'alternateurs d'un meilleur rendement et faciliter la surveillance et la visite de toutes les parties, ainsi qu'éventuellement leur démontage.

*Première solution : Emploi du courant continu système Thury.* — Chaque turbine de 12 000 chevaux commandera trois machines dynamos, débitant chacune 1000 ampères sous 2500 volts, au moyen de deux collecteurs. On pourra, si on le préfère, employer 30 turbines de 8000 chevaux, actionnant chacune des groupes de 2 dynamos au lieu de 3. Chaque groupe générateur aura donc une puissance de 7500 kw. Les groupes seront à axe horizontal, afin de faciliter la visite des organes de l'isolement des dynamos qui est la seule partie délicate d'une pareille installation.

Tous les conducteurs seraient montés sur isolateurs à cloches ou formés de câbles armés à grand isolement, placés soit en sous-sol, soit sur consoles. Les sorties se feraient aux deux extrémités de l'usine, soit en câbles armés, soit en câbles nus traversant deux grandes glaces épaisses enchâssées dans une fenêtre puis s'élevant ensuite directement jusqu'au dessus de la falaise où ils rejoindraient la ligne aérienne. Pour la régulation, les turbines seraient divisées en trois ou quatre groupes comme on l'a dit plus haut.

Les régulateurs marcheront chacun pour leur compte, et pourront d'ailleurs être rendus synchroniques dans leurs effets, par intercommunication convenable. L'asservissement sera réglé de façon que les régulateurs puissent toujours trouver leur position d'équilibre et que la charge puisse se répartir à peu près également. Pendant les heures de faible charge, on agira sur les régulateurs pour abaisser l'intensité à 750 ampères et réduire la perte en ligne.

Les dynamos réceptrices seront du même type, mais couplées individuellement chacune sur une dynamo ou un alternateur de puissance correspondante; le réglage de vitesse sera obtenu par décalage des balais, comme dans les stations réceptrices de Lyon.

(A suivre).

### Concours pour l'étude d'un Casino à élever sur la propriété Matthey, place Montbenon.

#### Rapport du jury.

Le jury désigné pour l'examen des projets s'est réuni les 6 et 11 décembre 1906, à 2 1/2 heures, à l'Hôtel Beau-Site.

Il constate que les 8 projets suivants ont été remis en temps voulu et qu'ils sont conformes aux prescriptions du programme.

Nos 1. « Cible Rouge ». — 2. « Griffon dans un médaillon ». — 3. « Orienter le jardin d'hiver, etc. ». — 4. « Une lyre ». — 5. « Bon voyage ». — 6. « Deux carrés inscrits ». — 7. « Un papillon ». — 8. « 3 pains à cacheter rouges ».

Les membres du jury procèdent à un premier examen individuel des projets qui, généralement, sont parfaitement présentés et très bien étudiés.

Tout d'abord le jury élimine les projets suivants qui, soit par leur cube, soit par leurs dispositions, ne rentrent pas dans le cadre du programme :

N° 1. « Cible Rouge ». — Les dispositions de ce projet sont d'une grande allure, un semblable édifice présenterait un effet très monumental par le fait de la brillante conception de son plan et de l'architecture des façades.

Malheureusement le cube, inexactement établi du reste quant à la hauteur de l'édifice, est si considérable que le coût de l'exécution dépasserait dans une très large mesure les ressources disponibles.

C'est avec un vif regret que le jury se voit dans l'obligation d'écarter un aussi beau projet.

N° 5. « Bon voyage ». — Ce projet présente de sérieuses qualités, le hall est très largement traité; on doit toutefois critiquer l'entrée principale dans la salle des concerts aménagée entre le podium et le public.

Les experts ont cependant dû écarter cette étude dont le cube est beaucoup trop élevé pour en permettre l'exécution avec les ressources disponibles.

N° 4. « Une lyre ». — Les vestibules et dégagements sont insuffisants. L'accès par l'extrémité du hall est défectueux.

La disposition parallèle des deux grandes salles n'est pas heureuse.

Le cube du bâtiment est trop considérable.

N° 2. « Griffon dans un médaillon ». — Ce projet présente l'avantage de permettre la réunion facile des grandes salles en cas de fêtes.

L'entrée principale, sous le palier d'escalier, est défectueuse; l'accès dans le hall se fait par une des extrémités, ce qui présente des inconvénients.

Le grand vestibule manque d'ampleur, son éclairage n'est pas direct.

Le jury retient les quatre projets suivants :

N° 3. « Orienter le jardin d'hiver, etc. ». — Ce projet se présente avec une variante ne modifiant que légèrement les dégagements du projet principal; il est largement étudié, mais les entrées, soit dans le hall, soit dans la grande salle, prêtent à la critique.

La couverture en verre du grand hall n'est pas appropriée à un local où doivent se donner des concerts d'été; la salle serait facilement transformée en serre chaude.

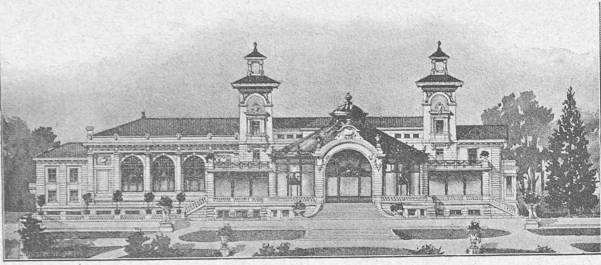
N° 6. « Deux carrés inscrits ». — Ce projet présente de remarquables dispositions, soit du plan, soit des façades; le rendu est brillamment traité.

Les accès dans les salles principales sont magistralement compris. Les emplacements des vestiaires laissent à désirer, leur disposition peut compliquer l'évacuation du rez-de-chaussée.

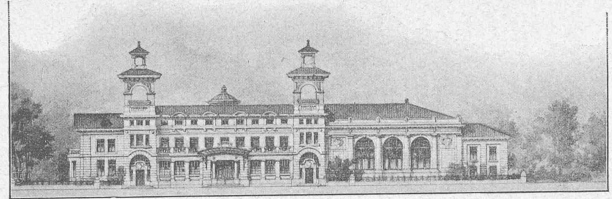
Le cube des constructions est malheureusement trop élevé pour en permettre l'exécution avec les ressources disponibles.

N° 7. « Un papillon ». — Le projet « Un papillon » se distingue par la grande clarté du plan et l'excellente disposition de tous les services. L'accès des salles principales est très direct et pratique. Le grand vestibule est largement éclairé.

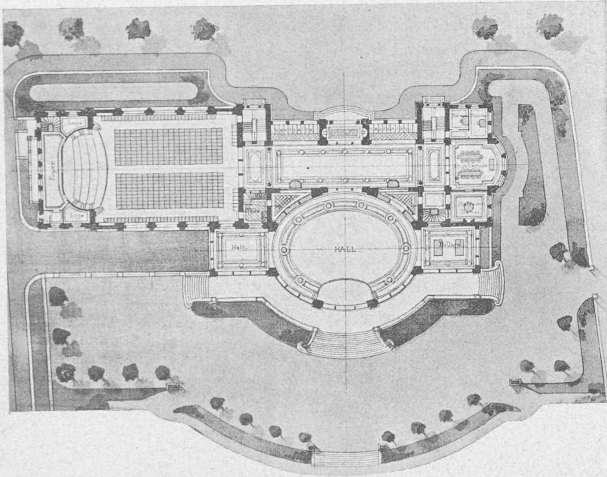
Les façades, sobrement traitées, et la silhouette de l'ensemble répondent bien au caractère demandé pour un édifice de ce genre.



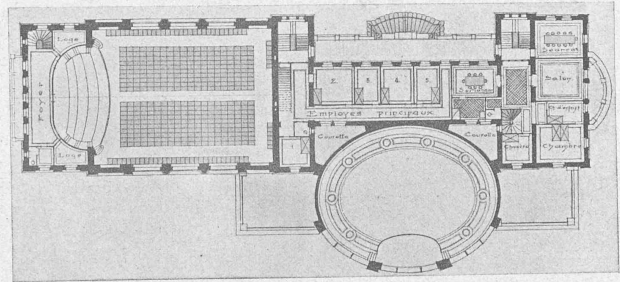
1. Façade Sud.



2. Façade Nord.



3. Plan du rez-de-chaussée.

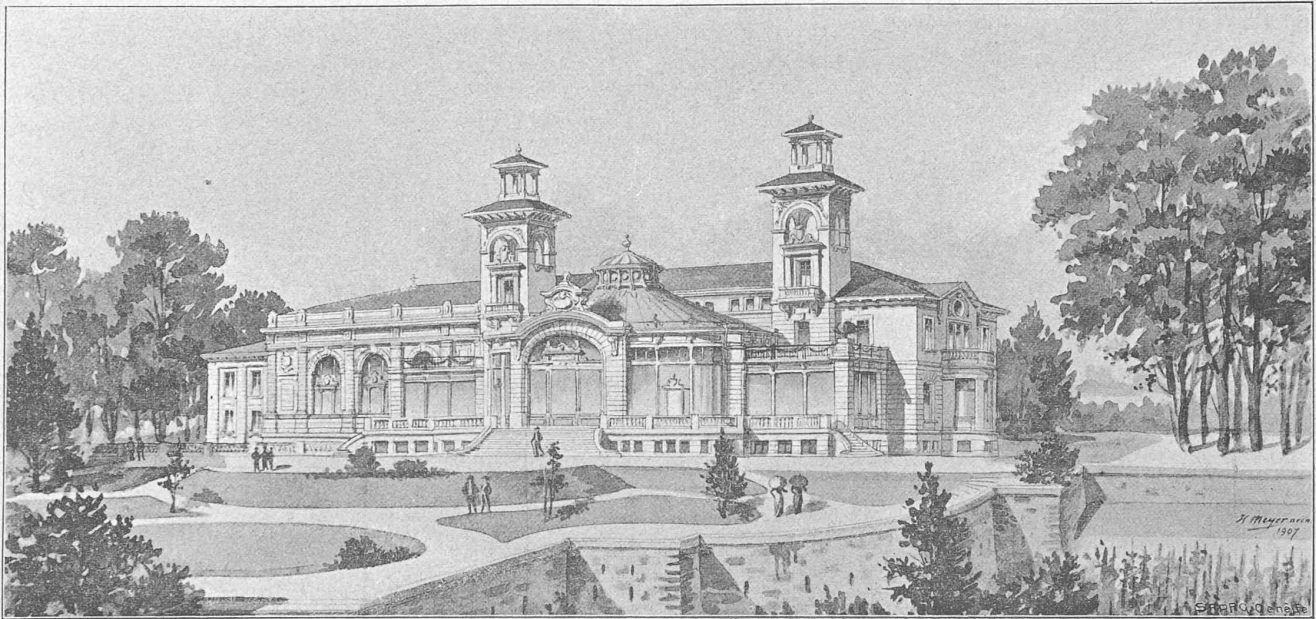


4. Plan du premier étage.

1<sup>er</sup> prix : Projet « Un Papillon », de M. H. Meyer, architecte, à Lausanne.



## CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN CASINO, A LAUSANNE



Perspective.

1<sup>er</sup> prix : Projet « Un papillon », de M. Henri Meyer, architecte, à Lausanne.

Les vestiaires situés à proximité immédiate de la sortie sont ingénieusement disposés de façon à ne pas contrarier l'évacuation du public.

Ce projet présente en outre le grand avantage d'être très réduit comme cube et de permettre son exécution, sans modifications notables, avec le capital indiqué au programme.

N° 8. « 3 pains à cacheter rouges » permet très facilement la réunion des deux salles principales pour de grandes fêtes ; les entrées dans la salle de concert sont largement comprises. D'autre part, les points d'appui dans le hall compliqueraient le service et gêneraient le public.

L'escalier du rez-de-chaussée à l'étage est inutilement monumental.

La disposition des vestiaires prête à la critique et occasionnerait forcément des remous dans le cas d'une affluence importante à la sortie.

Les façades, d'une architecture très originale, produisent un effet très heureux.

Ceci établi, le jury, se conformant à l'article 4 du programme de concours, décerne les prix suivants :

Au projet « Un papillon » le premier prix, comportant pour son auteur l'étude définitive et l'exécution de la construction.

Au projet « Deux carrés inscrits »	un prix de	Fr. 1700
» « 3 pains à cacheter rouges »	»	» 1300
» « Orienter le jardin d'hiver, etc. »	»	» 1000

A la suite de cette décision, le jury procède, en présence de M. le Président du Comité d'initiative du Casino, à l'ouverture des enveloppes des projets primés qui permet de constater que l'auteur du projet « Un papillon » est M. H. Meyer, architecte, à Lausanne.

L'auteur du projet « Deux carrés inscrits », MM. Monod & Laverrière, architectes, à Lausanne.

L'auteur du projet « 3 pains à cacheter rouges », M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.

L'auteur du projet « Orienter le jardin d'hiver, etc. », M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.

Les autres enveloppes qui n'ont pas été ouvertes sont remises entre les mains de M. Schmidt, président.

Lausanne, le 17 décembre 1906.

Eug. BRON,	Th. VAN MUYDEN,	L. BEZENCENET,
architecte de l'Etat.	architecte.	architecte.

Nous reproduisons aux pages 194 et 195 les principales planches du 1<sup>er</sup> projet primé, celui de M. H. Meyer, architecte, à Lausanne.

#### Infirmerie du district de Martigny<sup>1</sup>.

Le jury a procédé, le 14 août, à l'examen des 59 projets présentés et à délivrer les primes suivantes :

1<sup>er</sup> prix, Fr. 400, M. Ulysse Debély, architecte, Cernier. —  
2<sup>e</sup> prix, Fr. 350, M. Alphonse Schapp, architecte, Tour-de-Peilz. —  
3<sup>e</sup> prix, Fr. 250, M. Maurice Braillard, architecte, Genève. —  
4<sup>e</sup> prix, Fr. 200, M. Louis Gard, architecte, Martigny.

#### BIBLIOGRAPHIE

**Ponts en béton armé.** C. Kersten, ingénieur.

La maison Wilhelm Ernst & fils édite sous ce titre un ouvrage en deux parties s'occupant exclusivement de ponts en béton armé. La première partie traite des dalles et poutres droites. La seconde partie décrira les arcs. Cette monographie est intéressante à plus d'un point de vue. Le côté calcul des efforts est bref, très bref même, mais il y avait peu à dire de neuf sur cette

<sup>1</sup> Voir N° du 25 mai 1907, page 119.